

PROCES-VERBAL DE SÉANCE
Conseil Communautaire du 6 novembre 2017

A 18 h 35, le Président invite les conseillers communautaires à prendre place.

A l'unanimité, Monsieur Yves LIGIER est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel pour vérifier que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Mesdames Annick DAVAYAT, Michèle SCHOTTEY,

Messieurs Christian ARVEUF, Jean-Pierre BOISSET, Frédéric BONNICHON, Fabrice MAGNET, Pierre PECOUL, Jean-Philippe PERRET, Nicolas WEINMEISTER, vice-présidents,

Mesdames Martine BESSON, Nadine BOUTONNET, Marie CACERES, Pierrette CHIESA, Amandine COURTADON, Josée DUBREUIL Danielle FAURE-IMBERT, Michèle GRENET, Françoise LAFOND, Nicole LAURENT, Marie-Pierre LORIN, Régine PERRETTON, Anne-Karine QUEMENER,

Messieurs Jean-Paul AYRAL, Gabriel BANSON, Claude BOILON, Philippe CARTAILLER, Gérard CHANSARD, André CHANUDET, Eugène CHASSAGNE, Lionel CHAUVIN, François CHEVILLE, Philippe COULON, Jacquie DIOGON, Stéphane FRIAUD, Daniel GRENET, Roland GRENET, Jean-Pierre HEBRARD, Jean-Maurice HEINRICH, Didier IMBERT, Jacques LAMY, Yves LIGIER, Christian MELIS, Christian OLLIER, Vincent RAYMOND, Jacques VIGNERON.

Etaient excusés :

Mesdames Stéphanie FLORI-DUTOUR (pouvoir à Monsieur GRENET), Catherine HOARAU (pouvoir à Monsieur WEINMEISTER), Valérie SOUBEYROU (pouvoir à Monsieur HEBRARD), Nicole PICHARD (pouvoir à Madame SCHOTTEY),

Messieurs Jacques BARBECOT (représenté par Madame COURTADON), José BELDA (représenté par Monsieur SCHAAL), Gérard DUBOIS (pouvoir à Monsieur COULON), Alain PAULET (pouvoir à Madame BESSON), Pierre CERLES (pouvoir à Monsieur PECOUL), Philippe GAILLARD (pouvoir à Madame LORIN), Mohand HAMOUMOU (pouvoir à Monsieur BONNICHON), Gilbert MENARD (pouvoir à Madame LAURENT), Thierry ROUX (pouvoir à Monsieur DIOGON).

Etaient absents :

Mesdames Emilie LARRIEU, Florence PLANE, Catherine VILLER-MICHON,

Monsieur Jean-Christophe GIGAULT.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

Contrat Ambition Région 2017 – 2019 : programmation et signature

Le Président rappelle que le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, par délibération du 14 avril 2016, a confirmé sa volonté de soutenir les territoires dans leur développement territorial en validant les modalités de mise en œuvre des nouveaux contrats de territoire.

Le partenariat Région–EPCI a été renouvelé au travers des contrats Ambition Région, composés d'un volet stratégique et d'un volet opérationnel.

Ces contrats d'une durée de 3 ans sont signés entre la Région et chaque EPCI.

En parallèle, pour renforcer le rôle de solidarité de la Région auprès des territoires ruraux, deux outils complémentaires peuvent être mobilisés par les communes pour financer leurs projets d'investissements : le plan région en faveur de la ruralité et le dispositif en faveur des bourgs centres.

Pour accompagner sa stratégie intercommunale, la Région alloue à Riom Limagne et Volcans une enveloppe financière d'un montant de 3 180 000 € dans le cadre du contrat ambition région.

Le programme d'actions de ce contrat, présente les projets communautaires identifiés pour la durée du contrat en cohérence avec la stratégie politique de l'EPCI à savoir :

- Les Jardins de la culture : requalification du couvent des Rédemptoristes en écoles d'Arts pour un montant de subvention escompté de 500 000 € (localisation Riom),
- Création de la maison des activités de pleine nature pour un montant de subvention escompté de 275 000 € (localisation Volvic),
- Construction d'ateliers relais pour un montant de subvention escompté de 500 000 € (localisation Volvic, châtel Guyon ou Ennezat),
- Aménagement de cheminements doux (coulée verte) le long de l'Ambène et de l'ancienne voie ferrée Riom Châtel, pour un montant de subvention escompté de 175 000 € (localisation Enval, Mozac, Riom, Châtel Guyon),
- Aménagement touristique de la Morge et de l'Allier pour les pratiques cyclotourisme et randonnées pédestres (boucles locales) pour un montant de subvention escompté de 175 000 €,
- Création de deux établissements d'accueil de jeunes enfants type multi accueil pour un montant de subvention escompté de 875 000 € (localisation Volvic, Riom et à définir),
- Aménagement d'un bâtiment administratif communautaire pour un montant de subvention escompté de 120 000 € (localisation Riom),
- Création d'aires de co voiturage – mise en œuvre opérationnelle du schéma intercommunal d'aires de co voiturage (projet à définir) pour un montant de subvention escompté de 90 000 €,
- Actions en faveur du développement des pratiques sportives, création ou ré aménagement d'équipements sportifs structurants d'intérêts communautaires (projets à définir) pour un montant de subvention escompté de 470 000 €.

En complément, le Président précise que le Préfet et le Directeur Régional des Affaires Culturelles présent à Riom le 26 octobre dernier ont reconnu l'intérêt du projet des Jardins de la culture qui permettra d'offrir aux usagers sur un même site plusieurs types de services.

L'aménagement d'une Maison des activités de pleine nature s'inscrit dans le cadre de la requalification du site du Goulet à Volvic. Elle viendra compléter l'Espace des Eaux de Volvic qui accueille chaque année environ 100 000 visiteurs. Le test effectué à l'été 2017 avec l'installation d'un office de tourisme saisonnier provisoire a montré tout le potentiel de ce site pour capter les touristes et les inciter à rester sur le territoire.

La création d'ateliers relais s'inspire du modèle réalisé par les communautés de communes voisines à Randan et Lezoux. L'objectif est de permettre à des entreprises artisanales en création de démarrer avant le cas échéant de se fixer définitivement sur l'une des zones d'activités du territoire.

Les aménagements de cheminements doux s'inscrivent dans la politique d'aménagement et de valorisation du territoire.

La création de deux établissements d'accueil de la Petite Enfance figurait dans les deux Plans Pluriannuels d'Investissements des communautés de communes de Riom et Volvic. Pour Riom, il s'agit de remplacer à terme la structure actuelle de 90 places par 2 ou 3 équipements de taille plus modeste (30-45 places) répartis à des endroits stratégiques de la ville.

L'actuelle crèche de Volvic étant ancienne, mal positionnée et plus vraiment aux normes, la décision avait été retenue par VSV de délocaliser cet équipement sur un autre site.

L'aménagement d'un bâtiment administratif communautaire est complémentaire du point précédent. Il vise en effet à rapprocher les services communautaires actuellement installés à Volvic et qui gèrent des compétences importantes pour la population telles le « transport public » ou « l'urbanisme », des services centraux situés à Riom.

L'aménagement d'aires de covoiturage s'inscrit dans la politique communautaire globale en faveur de la mobilité. Considérant que toutes les communes du territoire n'auront pas la chance d'être situées sur une ligne régulière de bus, la communauté de communes se doit de réfléchir à d'autres options en matière de mobilité à proposer aux habitants.

Le Président précise que le contrat qui sera signé avec la Région ne sera pas figé. Il pourra évoluer en fonction des choix et des priorités que les élus donneront à leurs projets.

Madame DUBREUIL demande des précisions sur la politique régionale de soutien aux collectivités.

Le Président répond que le choix opéré par la Région vise plus de souplesse pour les collectivités. Au sein de l'enveloppe qui leur est attribuée, chaque EPCI porte ses propres projets. Ainsi, RLV a-t-elle fait le choix de répartir cette enveloppe sur différents projets en fonction des éventuelles interventions d'autres financeurs.

Si le projet bénéficie d'autres financements, le montant mobilisé par la Région est minoré. Si au contraire, le projet ne bénéficie d'aucun autre cofinancement, l'enveloppe régionale sera plus mobilisée.

Bien évidemment, la répartition de l'enveloppe proposée par RLV pourra être modifiée par la Région, mais il est rare que cette dernière remette en cause les propositions des EPCI.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **approuve la programmation suivante au titre du Contrat Ambition Région 2017–2019,**
- **autorise le Président à signer le contrat Ambition Région 2017-2019 et tous documents s'y rapportant.**

Intitulé de l'opération	Pôle concerné	Calendrier	Montant prévisionnel du projet €	Montant prévisionnel de la subvention €
Jardins de la culture : requalification du couvent des Rédemptoristes en écoles d'Arts	Services à la population	Démarrage des travaux octobre 2017	6 997 406 HT	500 000
Création d'une maison d'activités de pleine nature	Développement économique et attractivité du territoire	Démarrage des travaux fin 2018	550 000 HT	275 000
Construction d'Ateliers Relais	Développement économique et attractivité du territoire	2019	1 250 000 HT	500 000
Aménagement de cheminements doux – boucles locales le long de l'Ambène et de l'ancienne voie ferrée Riom Châtel	Aménagement et Développement Durable	2018 2019	350 000	175 000
Création de deux établissements d'accueil de jeunes enfants type multi accueil	Services à la population	2018 - 2019	1 750 000	875 000
Aménagement d'un bâtiment administratif communautaire	Services Techniques	2018	600 000	120 000
Aménagement touristique d'une voie verte le long de la Morge	Développement économique et attractivité du territoire	2019	350 000	175 000
Création d'aires de co voiturage – mise en œuvre opérationnelle du schéma intercommunal d'aires de covoiturage	Aménagement et développement durable du territoire	2019	A définir	90 000
Actions en faveur du développement de la pratique du sport, des équipements sportifs structurants d'intérêt communautaire	Service à la population	2019	A définir	470 000

Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile Riom Limagne (SIAD) : aide financière exceptionnelle de Riom Limagne et Volcans

Le SIAD assure depuis de nombreuses années des services, de soins, d'aide à domicile et de portage de repas auprès des habitants de 26 communes adhérentes et de 4 communes sous convention pour les soins uniquement.

Le Président explique que le Comité syndical du syndicat réuni le 26 octobre 2017 a délibéré pour demander à Riom Limagne et Volcans une avance de 150 000 € afin de pouvoir faire face à ses dépenses de fonctionnement ordinaires d'ici la fin de l'exercice 2017.

Le Président rappelle que le syndicat doit faire face depuis plusieurs mois à une situation conjoncturelle et structurelle délicate qui l'a conduit à solliciter au printemps dernier une contribution supplémentaire auprès des collectivités adhérentes d'un montant global de 150 000 € soit une quote-part de 96 990 € pour RLV. La baisse du nombre d'heures réalisées sur l'année 2017 (- 9 000 heures) d'une part et, la baisse de la dotation globale de soins et de l'impact de sa régularisation après neuf mois de fonctionnement (- 64 000 €) d'autre part, ont impacté directement les recettes annuelles.

Par ailleurs, le taux d'absentéisme malgré une baisse sensible des arrêts de travail pour maladie ordinaire ne s'est pas amélioré compte tenu de l'augmentation des arrêts pour accidents du travail et maladie professionnelles.

Enfin, les mesures d'économies réalisées selon les recommandations du plan d'actions présenté en début d'année n'ont pas permis d'infléchir cette situation.

Le Président rappelle également que dans le cadre de la réflexion engagée sur la définition de sa future compétence optionnelle « action sociale » Riom Limagne et Volcans a créé un groupe de travail chargé d'étudier, notamment, les scénarios possibles pour l'exercice des actions concourant au maintien à domicile. La direction de ce groupe a été confiée à Monsieur Claude BOILON.

Dans l'attente de l'aboutissement de ce travail et des décisions de l'assemblée de la communauté et, dans le souci de permettre la continuité du service rendu sur le territoire il est envisagé que RLV verse l'aide exceptionnelle sollicitée.

Cette aide d'urgence sera considérée comme une avance dont les modalités de remboursement seront à définir en fonction du scénario retenu à terme.

L'attribution de la somme de 150 000 € au SIAD nécessite d'ajuster les crédits en conséquence.

Budget principal

Dépenses €		Recettes	
Cpte 276358 – autres créances immobilisées autres groupements – op. 0001 – fct 61 – chp 27	+ 150 000,00		
Cpte 020 – dépenses imprévues – fct 01 – chp 020	- 150 000,00		
TOTAL	0,00	TOTAL	

Le Président rappelle la situation financière grave et urgente du syndicat qui intervient sur le territoire de 26 communes. Pour une partie du territoire, (ex Riom Co.) RLV a pris le relais des communes et adhère directement au syndicat, ce qui n'est pas le cas pour les communes de Chatel-Guyon et Volvic. La contribution annuelle versée par RLV s'élève à 188 000 Euros.

Le SIAD intervient aujourd'hui auprès de 730 usagers moyennant 89 000 heures d'activité, soit une moyenne d'environ 120 heures par usager et par an.

Le Président insiste sur le caractère urgent de la situation qui ne permet pas au SIAD d'honorer ses engagements de la fin de l'année, notamment le paiement des salaires du personnel et les factures des différents fournisseurs.

Le conseil syndical du SIAD, réuni le 26 octobre dernier, a donc formulé une demande d'aide urgente et exceptionnelle de 150 000 €uros auprès de RLV sous forme d'avance. Le Président indique préférer ce type d'aide sous forme d'avance, plutôt qu'une aide sans contrepartie.

Le Président rappelle que le conseil communautaire a déjà accordé une aide supplémentaire de 97 000 €uros au SIAD en début d'année. Or, ni cette aide, ni les mesures mises en œuvre par le syndicat n'ont permis de surmonter les difficultés.

Ces dernières sont identifiées depuis plusieurs années. Pour tenter d'améliorer la situation, le SIAD a fait réaliser un audit par le cabinet KPMG qui a relevé les principales causes :

- la baisse d'activité conjuguée à une diminution de la participation financière du Département,*
- l'intervention de plus en plus visible du secteur privé,*
- des charges fixes qui n'ont pas été ajustées à la baisse d'activité,*
- un taux d'absentéisme important qui génère des coûts de remplacement,*
- une régime indemnitaire élevé,*
- un temps de travail qui n'est pas optimisé,*
- un manque d'adaptation des services aux attentes des usagers,*
- un climat interne tendu.*

Le déficit prévisionnel du SIAD pour 2017 est estimé à 600 000 €uros, auxquels il conviendrait d'ajouter 300 000 €uros de remboursement d'une ligne de trésorerie. Malgré les quelques mesures prises par le SIAD, les prévisions ne sont pas optimistes puisqu'une nouvelle baisse du volume de l'activité est annoncée.

Deux données simples permettent de mieux cerner l'étendue des difficultés du syndicat. Le reste à charge par heure facturée est de l'ordre de 3 €uros pour le service d'aide à domicile aujourd'hui géré par RLV quand il est d'environ 10 €uros pour le SIAD.

Le Président explique qu'il est aujourd'hui nécessaire pour les élus de RLV d'assumer leur responsabilité, non pas en tant que responsables de la situation, mais en mesurant les conséquences sociales de la décision, tant sur les agents que sur les usagers. Si rien n'est fait, les agents ne seront pas payés, le service ne sera plus assuré et les usagers paieront les conséquences de cette situation.

S'il rappelle l'enjeu incontournable pour les élus de maintenir le service à la population sur le territoire, le Président insiste sur le caractère exceptionnel de la décision. Aucune autre aide ne sera accordée au SIAD à l'avenir. La situation ne pourra trouver une solution que moyennant des mesures de gestion fortes.

Madame BOUTONNET rappelle que le SIAD doit faire face à une situation délicate depuis 2013 en raison de plusieurs facteurs : la baisse du nombre d'heures d'activité, la concurrence du secteur privé, l'augmentation du travail dissimulé et la diminution des aides du Département.

Face à ces évolutions, elle estime qu'il est difficile pour le syndicat de s'adapter, notamment au niveau de ses effectifs soumis aux règles de la fonction publique territoriale. Le plan d'action proposé à la suite de l'audit du cabinet KPMG ne peut donc pas trouver sa pleine mesure.

En cette fin d'année, la situation de la trésorerie est très tendue. Sans l'aide de RLV, le syndicat est dans l'impossibilité d'assurer les salaires des agents et le paiement des fournisseurs.

Madame BOUTONNET précise cependant que l'évolution démographique du territoire laisse espérer une amélioration à terme de la situation du syndicat avec une hausse de l'activité. Pour autant, il s'agira pour le syndicat de se donner les moyens de répondre à ces nouvelles demandes de la population.

Monsieur BOILON indique que le groupe de travail dont il assure la direction présentera prochainement ses conclusions et ses propositions quant à l'exercice par RLV de la compétence « aide à domicile ».

Il précise avoir tenu face aux agents et élus du SIAD un discours de vérité sur la situation et sur l'avenir du syndicat.

Pour Monsieur PERRET, le sujet est à la fois dramatique et sensible. Pour autant, la situation a le mérite d'être claire par rapport aux discours tenus fin 2016. Aujourd'hui, les élus, les agents du SIAD et les usagers connaissent la situation et l'état précis du déficit.

Il convient cependant d'être réaliste. Si le secteur privé s'intéresse à l'aide à domicile, c'est en raison de la rentabilité potentielle de celle-ci. Pour continuer à exister, le service public de l'aide à domicile devra donc se

distinguer par d'autres choix tels la qualité du service apporté pour répondre parfaitement aux attentes des usagers, ou la présence sur l'ensemble du territoire notamment dans les zones où les autres opérateurs se refusent à aller faute de rentabilité.

Madame CACERES précise qu'il est du rôle des élus d'orienter les usagers de leur commune vers le SIAD.

Madame CHIESA tient à souligner le travail accompli dans le cadre de l'audit du syndicat. Elle salue la solidarité qui s'installe pour sauver le syndicat. Elle demande cependant que la décision à propos de la reprise de la compétence au niveau communautaire soit prise rapidement pour le confort des agents et des usagers.

Au nom de Madame HOARAU pour laquelle il est détenteur d'un pouvoir, Monsieur WEINMEISTER indique qu'il votera « contre » l'attribution de l'aide au motif que des décisions fortes auraient pu être prises plus tôt pour éviter d'en arriver au constat actuel. En outre, madame HOARAU estime que RLV n'a pas à assumer seule le rôle de « banquier » du SIAD, à la place des autres adhérents.

Monsieur WEINMEISTER précise que pour sa part, il votera en faveur de l'aide de RLV au syndicat.

Madame LORIN se dit triste face la situation du syndicat, mais néanmoins confiante dans l'avenir. Le groupe de travail conduit par Monsieur BOILON fera des propositions. Aux élus et aux agents de saisir l'opportunité pour pérenniser ce service important pour la population.

Monsieur IMBERT demande si la somme demandée permettra de régler les fournisseurs du syndicat dont certains sont en attente depuis plusieurs semaines.

Madame BOUTONNET répond que cette somme permettra à la fois d'honorer les factures des fournisseurs et d'assurer la paie des agents pour les mois de novembre et décembre 2017.

Monsieur CHEVILLE espère que les élus sauront se montrer aussi solidaires avec le syndicat au niveau communal, qu'ils le montrent au plan communautaire.

Avec un vote « contre », le conseil communautaire :

- **approuve l'attribution d'une aide exceptionnelle, à titre d'avance, de 150 000 € au SIAD Riom Limagne et autorise le Président à signer la convention permettant son versement,**
- **approuve les modifications budgétaires nécessaires.**

Monsieur MELIS quitte la séance à 19 h 40

PETITE-ENFANCE JEUNESSE

Fourniture et livraison de repas servis en liaison froide pour les établissements d'accueil de jeune enfant (EAJE) et l'établissement d'accueil de Saint-Laure (EASL) : attribution et autorisation de signature du marché

Madame SCHOTTEY explique que le marché de fourniture et livraison de repas pour les structures multi-accueil conclu par Volvic Sources et Volcans arrive à échéance au 31 décembre 2017, de même que le marché de fourniture de denrées alimentaires pour le multi-accueil de Riom qui confectionne en régie les repas pour les enfants.

Dans le même temps, le contrat de fourniture et livraison de repas conclu par Limagne d'Ennezat pour les crèches et l'Accueil de loisirs a été dénoncé à cette même date.

Cette échéance commune a été l'opportunité de réfléchir à une harmonisation du fonctionnement des crèches du territoire concernant les repas servis aux enfants.

Ainsi, il a été lancé une consultation avec 2 lots pour l'attribution de marchés conclus pour une première période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2018 et reconductible 3 fois :

- Lot 1 : fourniture et livraison de repas servis en liaison froide ainsi que les gouters pour les EAJE. Ce lot comportait une offre de base portant sur les établissements d'ex Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat et une variante intégrant les crèches de Riom, c'est-à-dire portant sur l'ensemble du territoire de Riom Limagne et Volcans,
- Lot 2 : fourniture et livraison de repas servis en liaison froide pour l'accueil de loisirs de Saint-Laure.

Les prestations relevant des «services sociaux et autres services spécifiques», une procédure adaptée a été engagée conformément aux dispositions de l'article 28 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché est conclu pour une première période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2018. Il est reconductible 3 fois.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, La Montagne, ainsi que sur le profil d'acheteur de Riom Limagne et Volcans, avec une date limite de remise des offres fixée au 11 octobre 2017 à 12h00. Quatre candidats ont déposé une offre.

La commission des marchés en procédure adaptée réunie le 24 octobre 2017 a donné un avis favorable sur l'attribution du :

Lot n°1 à la société API RESTAURATION (63370 LEMPDES) pour une quantité minimum annuelle de 65000 repas et goûters (35000 repas/30000 goûters) et une quantité maximale annuelle de 100000 repas et gouters (50000 repas/50 000 goûters) (offre variante),
- Lot n°2 à la société API RESTAURATION (63370 LEMPDES) pour une quantité minimum annuelle de 9000 repas et une quantité maximum annuelle de 11500 repas.

Madame DUBREUIL déclare ne pas comprendre la ^{position} présence de la commune de Riom dans ce dossier. Elle estime que la crèche de Riom bénéficie depuis plusieurs années d'un service de restauration en interne qui donne entière satisfaction aux familles.

Elle demande à nouveau qu'une réflexion soit engagée par RLV sur la possibilité de créer un service public de la restauration en faveur de la Petite Enfance. Elle ajoute que ce service pourrait être adossé à la cuisine centrale récemment mise en service.

Madame DUBREUIL demande que Monsieur PECOUL qui a affiché sa satisfaction du service tel qu'il est rendu actuellement, se positionne sur cette nouvelle démarche.

Le Président répond qu'il n'entend pas laisser perdurer des exceptions dans tous les domaines de compétences. Il y a là une opportunité d'aller vers une harmonisation des pratiques. Les prescriptions imposées au titulaire du marché sont très fortes et le lauréat du contrat s'est engagé en faveur d'un approvisionnement en circuits courts et en produits « bio ». La dégradation de la qualité du service ne saurait donc être avancée.

Le Président ajoute que cette décision n'occasionne aucune suppression de poste. Il s'agira de bien communiquer auprès des familles pour les rassurer. L'ambition du territoire en faveur de la Petite Enfance est forte et plus importante que dans d'autres territoires voisins.

Madame SCHOTTEY précise que les élus ont privilégié le choix de la qualité plutôt que celui du prix. La société retenue est partenaire des structures des ex communautés de communes d'Ennezat et de Volvic depuis plusieurs années sans qu'aucun problème n'ait été relevé.

Monsieur CARTAILLER demande à quel tarif les repas ont été négociés.

Les prix obtenus sont les suivants :

<i>Lot 1 (crèches)</i>	
<i>Repas bébés et moyens</i>	<i>3,88 € HT</i>
<i>Repas grands</i>	<i>4,04 € HT</i>
<i>Gouter bébés et moyens</i>	<i>0,61 € HT</i>
<i>Gouter grands</i>	<i>0,81 € HT</i>

Lot 2 (ALSH)
Repas adultes
Repas enfants

4,16 € HT
3,46 € HT

Monsieur OLLIER précise que la société API est connue pour la qualité de sa prestation. Elle s'attache à développer ses approvisionnements par circuits courts et à faire découvrir aux enfants des aliments qu'ils n'ont pas l'habitude de consommer.

Avec une voix « contre » et une abstention, le conseil communautaire décide :

- d'attribuer le lot n°1 à la société API RESTAURATION pour une quantité de minimum annuelle de 65000 repas et gouters (35000 repas/30000 goûters) et une quantité maximale annuelle de 100000 repas et goûters (50000 repas/50000 goûters) et d'autoriser le Président à signer le marché correspondant et tous actes relatifs à ce dossier,
- d'attribuer le lot n°2 à la société API RESTAURATION pour une quantité minimum annuelle de 9000 repas et une quantité maximum annuelle de 11500 repas,
- d'autoriser le Président à signer le marché correspondant et tous actes relatifs à ce dossier.

* * *

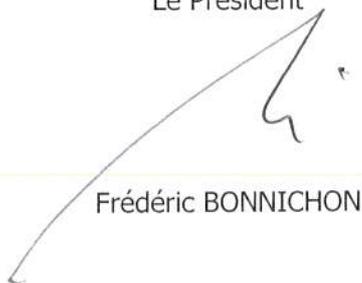
CALENDRIER

Les prochains conseils communautaires se dérouleront aux dates suivantes :

- Mardi 28 novembre 2017 à l'espace culturel d'Ennezat,
- Mardi 19 décembre 2017 à Riom (salle DUMOULIN).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

Le Président



Frédéric BONNICHON

Le Secrétaire de séance



Yves LIGIER